



AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires
aux comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

***Association 13 pour Tous
Association Loi 1901
4 Place de Vénétie
75013 Paris***

Association 13 POUR TOUS
4 place de Vénétie – 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association 13 POUR TOUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association 13 POUR TOUS relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 21 décembre 2020

Le Commissaire aux comptes,

AudiSol

Delphine Lubrani



Annexe 1

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association 13 POUR TOUS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Centre social 13 Pour Tous



2019

**BILAN
RESULTAT**

ANNEXE COMPTABLE



Centre social 13 Pour Tous

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF		Brut au 31/12/2019	Amort. & Provisions	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles					
Concessions et logiciels	7 073	7 049	24	1 128	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	28 579	19 438	9 141	2 977	
Installations techniques, mat. et out. industriels	39 793	21 076	18 717	13 832	
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	2 339		2 339	2 339	
ACTIF IMMOBILISE	77 799	47 563	30 235	20 291	
Stocks					
Matières premières et autres appro.					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Créances :					
Créances usagers et comptes rattachés	719		719	1 770	
Autres	55 990		55 990	58 924	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	212 509		212 509	230 899	
Charges constatées d'avance	14 725		14 725	25 445	
	524		524	10 194	
ACTIF CIRCULANT	284 466	0	284 466	327 232	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL	362 265	47 563	314 701	347 523	
ENGAGEMENTS RECUS					

BILAN PASSIF		Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	204 313	204 068	
Résultat de l'exercice	-7 368	+246	
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 702	11 304	
Provisions réglementées			
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS :	205 647	215 618	
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	0	0	
Fonds dédiés :			
- Sur subventions de fonctionnement			
- Sur autres ressources		8 000	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	0	8 000	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	3 000	6 000	
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 998	16 508	
Dettes fiscales et sociales	67 116	67 510	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	20 940	33 889	
DETTES	109 054	123 907	
Écart de conversion passif			
TOTAL GENERAL	314 701	347 525	
ENGAGEMENTS DONNES			



Centre social 13 Pour Tous

Compte de résultat du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	5 224	6 748
Prestations	8 634	12 719
Subventions d'exploitation	430 362	411 868
Autres produits (hors cotisations)	660	426
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	19 260	4 624
TOTAL I	464 140	436 385
Charges d'exploitation		
Achats	34 618	31 826
Autres achats et charges externes	122 649	98 811
Impôts, taxes et versements assimilés	7 462	8 357
Salaires et traitements	215 379	205 193
Charges sociales	83 817	90 426
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 269	4 157
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	7	5
TOTAL II	471 202	438 775
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7 062	-2 391
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	616	1 019
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	616	1 019
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	0	0
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	616	1 019
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-6 446	-1 372
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	1 851	51
Sur opérations en capital	2 602	938
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL VII	4 453	989
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	5 374	2 371
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	5 374	2 371
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-922	-1 382
Impôts sur les sociétés ou les dividendes		
TOTAL DES PRODUITS	469 208	438 392
TOTAL DES CHARGES	476 577	441 147
SOLDE INTERMEDIAIRE	-7 368	-2 754
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		11 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		8 000
RESULTAT DEFICITAIRE	-7 368	+246
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits Bénévolat	85 861	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total produits	555 069	
Charges Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	85 861	
Total charges	562 438	



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

I – PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association 13 Pour Tous a pour activité :

- D'offrir aux habitants du quartier et de sa zone d'influence un espace de solidarité, de rencontres, d'échanges et d'activités favorisant le développement du lien social, l'animation de quartier et l'insertion sociale et économique des populations.
- De créer, de gérer et d'animer ce lieu ouvert à tous, sans distinction aucune, avec la participation des habitants, le concours de tous les partenaires et forces vives agissant sur le quartier et en coordination avec les associations déjà existantes et poursuivant des buts similaires.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du Plan Comptable général (CCG) et du plan comptable des associations tels qu'ils résultent des règlements CRC 99-01 et ANC 2014-03

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Ils sont établis selon des méthodes identiques à celles appliquées à l'exercice précédent.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

III – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an – 2 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3-5 ans
Matériel professionnel	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	2-4 ans
Mobilier	Linéaire	5-10 ans

	N-1	Augmentation	Diminution	N
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	0			0
Concessions, logiciels	6413	7073	7049	6437
Droit au bail	0			0
Fonds de commerce	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0			0
Agencements des terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations techniques, matériels, outillages	22228	28579	19438	31369
Matériel Professionnel				0
Autres immobilisations corporelles	4496	4496	4496	4496
Agencements siège social	0			0
Agencements halte garderie	0			0
Matériel de bureau et informatique	9304	10977	4988	15293
Mobilier	17689	24319	11592	30416
Immobilisations en cours				0
TOTAL VALEURS BRUTES	60130	75444	47563	88011
Immobilisations incorporelles				
Amorts frais d'établissement	0			0
Amorts frais de recherche et de développement	0			0
Amorts concession, logiciels	5285	1765		7050
Amorts fonds de commerce	0			0
Amorts autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles				
Amorts agencements des terrains	0			0
Amorts des constructions	0			0
Amorts installations techniques, matériels, outillages	0			0
Amorts matériel professionnel	19250	709	521	19438
Amorts autres immobilisations corporelles	4496			4496
Amorts matériel de bureau et informatique	3630	2294	936	4988
Amorts mobilier	9530	2500	438	11592
	0			0
TOTAL AMORTISSEMENTS	42191	7268	1895	47564
VALEURS NETTES COMPTABLES	17939	68176	45668	40447

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées :

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Participation Crédit Mutuel	15			15
Dépôt Garantie Paris Habitat	2339			2339
TOTAUX	2354	0	0	2354

C. Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stock

D. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2019.

E. Tableau des fonds associatifs

1) Fonds Propres

Libellés	N-1	Augmentation fonds propres	Diminution fonds propres	N
Réserves garantie emplois aidés				
Affectation de l'excédent 2018	187 412	246		187 658
Résultats déficitaires	- 30 706			- 30 706
Résultats excédentaires	47 362			47 362
Résultat 2018 (excédentaire)	246		246	-
Résultat 2019 (déficitaire)			7 368	- 7 368
TOTAUX	204 314	246	7 614	196 946

2) Subventions d'investissement

Subventions acquises	N-1	Augmentation	Diminution	N
Subvention d'équipement	20 222			20 222
Subvention dépenses de sécurité	985		98	887
Subvention matériel bureau informatique	2 840		157	2 683
Subvention CAF (logiciel)	13 524		2 346	11 178
TOTAUX	37 571	-	2 601	34 970

Quote Part des subventions virées au compte de résultat	N-1	Augmentation	Diminution	N
subventions d'équipement	26 267			26 267
TOTAUX	26 267	-	-	26 267

Solde des subventions d'investissement à amortir **8 703**

TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS : **+ 205 649**

F. Emprunts et dettes

libellé	N-1	Augmentation	Diminution	N
Prêt CAF	6 000		3 000	3 000
TOTAUX	6 000	-	3 000	3 000

G. Fonds dédiés

libellé	SOLDE N-1	Augmentation	Diminution	SOLDE N
Projet Fresque 2018	8 000		8 000	-
				-
				-
TOTAUX		-	8 000	

H. Échéances des créances et des dettes (tableau 2057)

CREANCES	Montant brut	A 1 au plus	A plus d'un an
Créances clients (1)	661	661	
Autres créances	951	951	
Prêts		-	
Autres immobilisations financières		-	
Créances financeurs douteux ou litigieux		-	
Autres créances		-	
Subventions à recevoir (2)	55 039	55 039	
Personnel et comptes rattachées		-	
Organismes sociaux		-	
Etat et autres collectivités publiques		-	
Groupe et associés		-	
Débiteurs divers		-	
Charges constatées d'avance (3)	524	524	
TOTAUX	57 175	57 175	-

(1) CREANCES CLIENTS

Participations et produits d'activités

661

(2) SUBVENTIONS A RECEVOIR :

Eléments	Montant brut
DASES	
GIP REUSSITE EDUCATIVE	3 000
CAF	31 716
CAF Sub d'investissement	10 563
Total subvention à recevoir	45 279
Produits divers à recevoir	9 760
TOTAL	55 039

(3) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (IMPUTABLE A L'EXERCICE 2019)

Fournisseurs

524

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 a 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)	3 000	3 000		
Fournisseurs et comptes rattachés (2)	17 998	17 998		
Personnel et comptes rattachés (3)	18 266	18 266		
Organismes sociaux (4)	38 223	38 223		
Etat et autres collectivités publiques (5)	10 628	10 628		
Dettes sur immobilisations		-		
Groupe et associés		-		
Autres dettes		-		
Produits constatés d'avance (6)	20 940	20 940		
TOTAUX	109 055	109 055	-	-

DETAIL DES CHARGES A PAYER



13 Pour Tous

4 place Vénétie 75013 PARIS
Association Loi 1901 - Centre social et socio-culturel
Siret : 489 055 319 00029 – code NAF : 9499Z

(1)	Emprunt CAF de Paris	3 000
(2)	Fournisseurs dont factures non parvenues	11 940
(3)	Personnel et comptes rattachés dont : Provision sur congés payés	18 266
(4)	Organismes sociaux dont : Provision prime salariés Charges sociales Provision CP Cotisations sociales à payer (Urssaf, caisses de retraite et de prévoyance)	0 7 864 30 359
(5)	ETAT, TAXES A PAYER (FORMATION CONTINUE, TAXE SUR SALAIRE, PRELEVEMENT A LA SOURCE)	10 628
(6)	DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (IMPUTABLE A L'ANNEE 2020)	

Eléments	Montant brut
ACSE - Action CLAS-2019-2020_part 2020	3 200
GIP - conv-2019-13_part 2020	4 917
Frais généraux_Médecin du monde_19-20 part 2020	352
Frais généraux_AISPED_2019-2020 part 2020	411
Frais généraux_Fle et Compagne_19-20 part 2020	532
CAF - CLAS_2019/2020 part 2020	10 252
Cotisations des Adhérents_2019-2020 part 2020	840
Cotisations CLAS_2019-2020 part 2020	436
TOTAL	20 940

IV – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Produits

Les produits de l'association sont composés de :

PRODUITS	2019	2018	% écart
A.1 – Dons, mécénat et médias, fondations, legs et donations			
Fondations et organismes privés	-	1 000	
Dons		-	
Total A	-	1 000	0,00%
A.2 – Subvention de collectivités publiques			
Etat - Préfecture de Paris	53 297	58 094	-8,26%
Département et Ville de Paris	250 892	233 815	7,30%
CAF de Paris	124 840	112 292	11,17%
Conseil Régional d'Ile de France	1 333	6 667	
Total B	430 362	410 868	4,74%
Total A + Total B	430 362	411 868	4,49%
A.3 – Cotisations et autres produits			
Cotisations des adhérents	1 783	2 695	-33,84%
Cotisations des usagers	3 441	4 053	-15,10%
Participation des usagers	1 446	2 804	-48,43%
Produits des activités annexes	7 848	10 341	-24,11%
Total C	14 518	19 893	-27,02%
TOTAL GENERAL (A+B+C)	444 880	431 761	3,04%

B. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Services extérieurs :	58 618	Sous-traitance, crédit-bail, locations, travaux d'entretien, maintenance et assurance
Autres services extérieurs :	64 032	Rémunérations d'intermédiaires, publicité, publications, missions et réceptions, frais de télécommunication et internet, cotisations, frais de formation et services bancaires

C. Résultat financier

Les produits et les charges financières de l'association sont composés de :

- Charges financières : 0
- Produits financiers : 616

D. Produits et charges imputables à un autre exercice (provenant de l'exercice 2018)

Charges constatées d'avance	10 194
Produits constatés d'avance	33 889

E. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de		- 921
Produits exceptionnels :		4 453
- Produits sur exercices antérieurs :		
- Quote Part de subventions d'investissement virée au CR :	2 602	
- Autres Produits exceptionnels :	1 851	
Charges exceptionnelles :		5 374
- Charges sur exercices antérieurs :	428	
- Autres Charges exceptionnelles :	4 292	
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés :	654	

F. Transfert de charges

- Transfert charges sur salaires : 0
- Transfert charges sur formation : 9 400
- Transfert charges autres : 1 860

V – AUTRES INFORMATIONS

A. Effectif moyen

Salariés	Nombre
Cadres	2
Employés	4
Apprenti	0
TOTAUX	6

B. Gratuités et bénévolat

L'association bénéficie de l'aide de 35 bénévoles équivalent à 2.2 ETP :

Valeur du point CCN ALISFA au 1er janvier 2019	55
Base d'un salaire animateur (coefficient 467)	467
Salaire annuel	25 685 €
35 bénévoles en ETP	2,2
Coût salarial (taux charges patronales 50%)	84 761 €
Arrondi à	84 761 €

C. Engagements hors bilan

C.1 Spécificités associatives (prévue par l'avenant du 8 juillet 2002 à la convention du 30 septembre 1985)

L'association ne bénéficie pas de :

- La mise en disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations.
- La mise à disposition de personnel.
- La prise en charge de certaines dépenses.

C.2 -Cession de créances

Néant

C.3 - Cautions bancaires

Néant

C.4 – Engagements de retraite

Néant

D. Dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toute des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

E. Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

F. Informations relatives aux honoraires d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet AUDISOL assure la mission de commissariat aux comptes. À ce titre, les honoraires de la mission de commissariat au titre de 2019 s'élève à 2 052 euros TTC.

G. Événements postérieurs à la clôture

Suite à la propagation de l'épidémie de Coronavirus, le 16 mars 2020, l'État français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020. Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.



13 Pour Tous

4 place Vénétie 75013 PARIS
Association Loi 1901 - Centre social et socio-culturel
Siret : 489 055 319 00029 – code NAF : 9499Z

À compter du 16 mars 2020, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- recours au télétravail pour l'ensemble des salariés de l'association et ajustement des missions de chacun.
- les principales activités ont été adaptées ou suspendues.
- suivi pédagogique sur zoom et WhatsApp
- achat de matériel pédagogique envoyé aux enfants, impression devoirs
- distribution alimentaire
- Des points réguliers ont été faits au Conseil d'Administration et partagés avec les services de la ville de Paris, la DASES et la CAF. Très rapidement, le contact avec nos principaux financeurs a été établi et leur soutien financier pour 2020 nous a été confirmé.

A la date d'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration, la direction de l'entité estime que la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation n'est pas remise en cause